

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 décembre 2021

**Rapporteur :
Madame Anna-Vari
CHAPALAIN**

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021
(accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de marchés publics après consultations

Il s'agit d'autoriser la signature de deux marchés publics.

Lors de sa séance du 19 novembre 2021, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- *Fourniture des éléments modulaires en pierre naturelle granit pour le parvis*
- *Pôle d'Échanges Multimodal de Quimper*

Le marché a pour objet la fourniture des éléments modulaires en pierre naturelle granit pour le parvis du nouveau pôle d'échange multimodal de Quimper (lot 17).

Le contrat inclut :

- la fourniture de dalles granit de dimensions 120x60cm, 30x60cm et 45x60cm ;
- la fourniture d'éléments spéciaux pour caniveau fente en granit dimension 40x60cm ;
- la fourniture de dalle granit 60x60cm pour le sol intérieur de la maison des mobilités.

Le projet du Pôle d'Échanges Multimodal comprend :

- la réalisation de la passerelle au-dessus des voies SNCF desservant les quais centraux et assurant l'accessibilité de la Gare (85 ml de long et 4,6 m de large) ;
- la réalisation des infrastructures de la nouvelle gare routière (13 quais + 5 stationnements car + 14 places taxi avec un auvent de 2 000 m²) ;

- la réalisation des parking courtes et longues durées (environ 245 places) ;
- la réalisation d'un bâtiment accueillant du stationnement vélo et des locaux de services à l'usage du PEM (220 m²), la réalisation d'un local technique (50 m²) ;
- l'aménagement du parvis sud et du parvis nord de la gare environ 4 000 m² ;
- la création d'une promenade douce vers le centre-ville ;
- le réaménagement des boulevards et rues dans le périmètre du PEM, (environ 1,5 km) ;
- l'aménagement paysager de ces espaces.

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le marché sera conclu à compter de sa notification pour une durée de 36 mois.

L'attributaire est la société RAULT GRANIT sise Carrière de la Morinais 35420 LOUVIGNE DU DESERT, sur la base d'un devis estimatif de 237 573,28 € HT (offre variante).

- Fourniture et livraison de denrées alimentaires conventionnelles

Le marché concerne la fourniture et la livraison de denrées alimentaires conventionnelles pour le service commun de restauration de Quimper Bretagne Occidentale, l'EHPAD Flora Tristan du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale et l'EHPAD de Coat Kerhuel du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale.

La consultation s'est déroulée dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Quimper Bretagne Occidentale dont relève le service commun de restauration ;
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) de Quimper Bretagne Occidentale dont relèvent les établissements suivants : EHPAD Flora Tristan sis à Briec-de-l'Odét et EHPAD de Coat Kerhuel sis à Ergué-Gabéric.

Le coordonnateur du groupement est la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale, mandatée pour établir le cahier des charges, organiser la consultation, signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un opérateur économique par lot, avec un montant maximum annuel. Il est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commandes notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Les prestations sont réparties en seize lots :

Lot	Désignation
1	Fruits et légumes 5 ^{ème} gamme
2	Salades composées
3	Crêpes de froment fraîches sucrées
4	Crêpes fraîches de froment et de blé noir garnies
5	Charcuterie traditionnelle
6	Charcuterie en circuit court
7	Viandes cuites élaborées
8	Beurre, œufs et ovoproduits, crèmes et lait
9	Laitages et desserts lactés
10	Yaourts fermiers en circuit court
11	Fromages
12	Fromages en circuit court
13	Bases culinaires et produits déshydratés
14	Conserves, compotes, confitures, féculents, fruits et légumes secs, café et infusion
15	Articles de pâtisserie, desserts, gâteaux et biscuits
16	Gâteaux et biscuits au beurre en circuit court

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée d'un an reconductible tacitement deux fois.

Les montants maximums annuels sont les suivants :

Lot	Montant maximum HT
1	50 000 €
2	16 000 €
3	2 000 €

4	12 000 €
5	100 000 €
6	120 000 €
7	6 000 €
8	200 000 €
9	90 000 €
10	11 000 €
11	200 000 €
12	15 000 €
13	80 000 €
14	230 000 €
15	195 000 €
16	50 000 €
TOTAL	1 377 000 €

Ces montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

La répartition prévisionnelle des montants des prestations entre les membres du groupement, pour la période initiale de l'accord-cadre, est la suivante :

Lot	Quimper Bretagne Occidentale	CIAS de QBO
1	95 %	5 %
2	81 %	19 %
3	100 %	0 %
4	100 %	0 %
5	85 %	15 %
6	99 %	1 %
7	95 %	5 %
8	84 %	16 %
9	84 %	16 %
10	97 %	3 %
11	87 %	13 %
12	98 %	2 %

13	50 %	50 %
14	84 %	16 %
15	76 %	24 %
16	98 %	2 %

Cette répartition sera la même pour chaque période de reconduction.

Aucune offre n'ayant été déposée pour les lots 3 et 4, ces derniers sont déclarés infructueux.

Les attributaires sont les suivants :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE (HT)
1	POMONA TERRE AZUR 35538 NOYAL SUR VILAINE Cedex	45 863.28 €
2	TEAM OUEST DISTRALIS 35533 NOYAL SUR VILAINE	12 506.25 €
5	SAS BERNARD 56501 LOCMINE Cedex	62 717.75 €
6	A2S 56704 HENNEBONT Cedex	26 677.83 €
7	SYSCO FRANCE SAS 75012 PARIS Cedex 12	4 521.12 €
8	TEAM OUEST DISTRALIS 35533 NOYAL SUR VILAINE	121 372.98 €
9	POMONA PASSION FROID 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE	61 468.49 €
10	LESVENEZ 29781 PLOUHINEC	7 057.00 €
11	POMONA PASSION FROID 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE	115 214.95 €
12	TEAM OUEST DISTRALIS 35533 NOYAL SUR VILAINE	9 349.00 €
13	ETABLISSEMENT BLIN 35590 SAINT GILLES	66 769.10 €
14	ETABLISSEMENT BLIN 35590 SAINT GILLES	86 211.46 €
15	POMONA EPISAVEURS 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE	98 467.97 €
16	SOVEFRAIS 29260 PLOUDANIEL	38 181.66 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer ces marchés publics.